

servir. Peut-être n'avons-nous pas tous les tuyaux de fer et d'acier que nous voudrions, mais un grand nombre de Canadiens, voire le plus grand nombre, ont grandi dans des maisons qui n'en avaient pas. Ma propre maison n'en a jamais eu entre le moment où je suis né et le moment où je l'ai quittée, et on n'en a pas installé depuis. Pourtant mes parents ont élevé treize ou quatorze enfants, qui ont tous été en mesure de faire la guerre le moment venu, et de gagner leur vie.

Je ne vois pas pourquoi nous ne construisions pas de maisons ne comportant pas de tuyaux d'acier dans bon nombre de régions. Pourquoi renoncerais-nous à construire des logis parce que pour l'instant nous manquons de tuyauterie d'acier?

Pour peu que nous voulions envisager le problème sous son jour réel, nous ne permettrions pas à des problèmes de ce genre de nous retarder. Que l'on permette aux gens de construire des maisons avec les matériaux dont nous disposons. Qu'on leur consente les emprunts qui leur permettront de construire, à des taux d'intérêt susceptibles de leur permettre de s'acquitter de leurs obligations au bout de quelques années. Fournissons-leur ces moyens. S'ils travaillent énergiquement et font des économies, ils pourront finalement posséder leur propre habitation.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Je désire formuler quelques observations à l'appui de l'amendement qu'a proposé l'honorable député de Mackenzie (M. Nicholson). On reconnaît de toutes parts, je crois, que le fond du problème qui se pose présentement au Canada en ce qui concerne le logement consiste en la construction d'habitations à loyer modique. On s'accorde aussi à croire que nous ne prenons guère de mesures propres à remédier à la situation. Le projet de loi dont nous sommes saisis semble s'inspirer de l'idée que si nous construisons des maisons pour les gens à revenus moyens ou élevés, les petits salariés en profiteront indirectement. Pour moi, cette idée est fautive, et j'estime que rien de tel ne se produira, car longtemps avant que ces effets indirects se soient manifestés, la classe de gens qui est en mesure de se procurer des logements, en les achetant ou en les louant, se trouvera abondamment pourvue, de sorte que la solution ne se trouve pas de ce côté.

Dans un rapport soumis en janvier de cette année, l'association du logement, de Vancouver, a signalé qu'à la fin de 1946, 4,400 demandes d'habitations de la Wartime Housing figuraient dans les dossiers de l'organisme chargé des logements d'urgence dans cette ville, alors qu'aujourd'hui le nombre de de-

mandes est de 6,600. Ce n'est pas là une façon de résoudre notre problème du logement.

Presque tous les organismes et associations qui s'occupent d'œuvres sociales et, ainsi que l'a rappelé cet après-midi l'honorable député de Mackenzie, même l'association canadienne des entrepreneurs, ont déclaré que la construction de maisons à loyer modique constitue l'unique façon de résoudre le problème. Dans le rapport de l'Association de logement de Vancouver dont j'ai parlé il y a un instant, on indique qu'au cours des derniers mois diverses associations ont formulé des propositions touchant le paiement de subventions à l'égard des habitations à loyer modique. Parmi ces organismes, on compte la Fédération canadienne des maires et des municipalités, l'Association canadienne des entrepreneurs, la Légion canadienne, le Conseil national féminin, le Conseil canadien du bien-être et l'Association canadienne d'urbanisme. Ces organismes jouent un rôle important dans notre pays et, à mon avis, ils sont au courant des besoins de la population en matière de logement.

J'ai l'impression que le programme canadien du logement se ramène de plus en plus à une garantie d'intérêt sur l'argent de ceux qui en ont à placer et vise de moins en moins la construction d'habitations pour ceux qui en ont besoin. Qu'on me permette de citer les paroles du ministre du Commerce (M. Howe). J'ai ici l'exemplaire d'octobre 1947 de *Public Affairs*, revue trimestrielle canadienne publiée par l'Institut des affaires publiques de l'Université Dalhousie. Le premier article de ce numéro a été rédigé par le très honorable C. D. Howe, ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements. Le ministre y dresse un tableau assez complet de la situation du logement à l'époque et cette situation n'a guère changé depuis. Il traite divers aspects du problème et, afin de démontrer qu'il en saisit très bien la portée et qu'il sait comment on pourrait le résoudre, je donne lecture de brefs extraits de deux alinéas. Parlant des habitations à loyer modique, le ministre déclare:

D'aucuns prétendent que les municipalités et les provinces n'ont pas les moyens d'assumer de nouvelles obligations financières aussi fortes, et que le Dominion devra s'en charger. On prétend également que le Canada devra se charger davantage des frais d'abolition des taudis.

Il est indubitable que les cités et villes ne peuvent assumer pareilles dépenses. Je ne dis pas qu'elles n'ont aucune responsabilité; au contraire, elles sont en mesure d'accomplir certaines améliorations. De même, la majo-